

# SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en  
exercice : 11*

*Corum : 6*

*Présents : 8*

*Absents : 3*

*Pouvoirs : 1*

*Votants : 9*

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à 19 heures, zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le huit octobre deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

### Etaient présents :

BEAL Alain  
BERSANNE Fabien  
BOUDINY Marie-Clémence  
CRIGNON Mathieu  
TREHIN Martial  
VAQUIN Fabrice  
VREL Jérôme  
MATSERAKA Jean (*arrivée 19h21*)

### Absents Excusés :

COMBY Michel (*Pouvoir M. Tréhin*)

### Absents :

FLANDRIN Franck  
DUMAY Elise

### Secrétaire de séance :

BOUDINY Marie-Clémence

*Auxiliaire au secrétaire de séance,.....  
chargé de la rédaction Marie Karine CORRE*

## Sommaire de la séance du 14 octobre 2024

- 1- *Séance du 3 juillet 2024 : énoncé des délibérations*
- 2- *Restructuration Centre Bourg*
- 3- *Point encours*
  - a. *Vidéoprotection*
  - b. *Cimetière / Eglise*
- 4- *Voiries*
  - a. *Programmation 2025*
  - b. *Signalisation verticale / horizontale*
- 5- *Espaces Verts*
  - a. *Entretien*
  - b. *Coteaux / Haies*
- 6- *CDG27 - Convention médecine du travail*
- 7- *SAEP - RPQS*
- 8- *Admissions en non-valeurs*
- 9- *Questions diverses*

### Délibérations n° :

15a/2024	Restructuration Centre Bourg – Dde Subv. Fonds Vert
15b/2024	Restructuration Centre Bourg – Validation du projet
16/2024	CDG27 – Convention Médecine du Travail
17/2024	SAEP – RPQS 2023 (+regul 2020 a 2022)
18/2024	Admission en non-valeur – Liste 5895890931

## 1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2024

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

13/2024 Décision Modificative 1

14/2024 CDCVN - Fond de concours voiries complémentaire  
Renardière + Caillouets

## 2- RESTRUCTURATION CENTRE BOURG

### a) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Compte tenu des différentes réunions sur le projet communal mettant en œuvre le développement touristique vert et sa rénovation énergétique,

Vu le projet de restructuration du centre bourg inscrit au contrat de territoire 2023-2027 de la Communauté de Communes du Vexin Normand,

Considérant ce projet au coût prévisionnel global de 836 500€ ht ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière à hauteur maximale, au titre du FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ladite subvention,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

*Délibération 15b2024*

### b) VALIDATION DU PROJET

Compte tenu des points relevés lors de la réunion du 3 juillet dernier, une nouvelle présentation de l'étude de faisabilité est présentée :

Il en ressort les points suivants :

- La station bikepacking proposée sur le site place du Pâtis ou le site mairie est actée sur le site mairie.
- La nécessité d'un parking est actée par son établissement en lieu et place du réservoir, qui après consultation auprès du SAEP d'Hébécourt sera enterré.
- La création de gîtes dans l'ancien logement (en très piteux état) pourrait être remplacée par des constructions de tentes type « canadiennes ».

Compte tenu de des éléments de présentation, il est proposé de voter spécifiquement sur le projet principal de ce projet : la Halle

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le projet Halle, tel que présenté (emplacement, dimensions, matériaux...) par 1 Abstention - 0 contre - 7 pour

VALIDE le projet selon l'étude de faisabilité, version octobre 2024

DONNE tout pouvoir au maire pour engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 15a-2024*

### 3- POINT ENCOURS

#### a) VIDEOPROTECTION

Devis complémentaire réseau fibre, en attente pour centralisation des données sur un point chambre existant: Hébecourt. Une autre commune est en pourparlers pour cette mutualisation.

#### b) CIMETIERE / EGLISE

Végétalisation du cimetière réalisé le 26 septembre. Dossier Eglise (réfection toiture) finalisé pour cette fin d'année.

### 4- PROGRAMMATIONS 2025

#### a) ECLAIRAGE PUBLIC

Liste des travaux soumis au SIEGE27

- LED
  - o La chapelle TR2 + Chemin de la Marie
- Effacement EP / DP / Télécom
  - o Les Margottes
  - o Buisson de Bleu TRI
  - o La Chapelle moyenne tension
  - o La Maladrerie

#### b) VOIRIES

Liste des travaux soumis à la ccvn

- Chemin de la Maladrerie
- Chemin de Ste Anne
- Ferme de Guerquesalle (raccord entre entrée et voie ferrée)

#### c) SIGNALISATION VERTICALE / HORIZONTALE

Liste des points d'implantations

- Zone 30 (selon délib 10/2023)
- 3 STOP - Maladrerie / Buisson de Bleu
- Véloroute (département)
- Miroir (Ch. de l'Abreuvoir)
- Panneaux de rues

## 5- ESPACES VERTS

### a) ENTRETIEN

Consultation souhaitée de nouvelles entreprises pour l'entretien 2025

### b) COTEAUX / HAIES

De nombreux arbres morts ont été recensés, notamment sur les coteaux de l'église et au PN 33.

Un devis pour leurs abattages est en attente, le coût de ce dernier devrait être atténué par la revente de la coupe en bois énergie.

Proposition de mise en place de la fourniture de plants aux administrés pour le renouvellement de leurs haies

→ A mettre en place pour 2025

## 6- CDG27 - CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le Centre de Gestion de l'Eure pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du cdg27.

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 16-2024*

#### 7- SAEP - RPQS 2023 (+ Régularisation 2019 à 2022)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, qu'il soit réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Les rapports d'Alimentation en Eau Potable ont été présentés par l'assemblée délibérante du SAEP d'Hébécourt et ont fait l'objet d'une délibération N° 8/2024 en date du 10 juin 2024.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce(s) rapport(s) mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) par le SAEP d'Hébécourt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SAEP d'Hébécourt

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 17-2024*

8- ADMISSION EN NON-VALEURS - Liste 5895890931

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste des produits irrécouvrables n° 58 95890931 dressée par le comptable public en date du 15/02/2023 par l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 336.26€, correspondant à :

2017 T-116	BERKES Frédéric	14.11
2017 T-118	BERKES Frédéric	50.00
2017 T-119	BERKES Frédéric	50.00
2017 T-120	BERKES Frédéric	50.00
2017 T-122	BERKES Frédéric	44.65
2017 T-123	BERKES Frédéric	50.00
2019 T-89	BINARD Christophe	77.50



DIT que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

ADOPTE la présente délibération par  
2 Abstentions - 0 Contre - 6 Pour

*Délibération 18-2024*

## 9- QUESTIONS DIVERSES

### + Animations

11/11/24 Commémoration

23/11/24 Soirée Beaujolais

21/12/24 Repas des aînés + Noël

02/01/25 Vœux du Maire

Juin 2025 Fête du village (sur un Week-end)

### + Guirlandes de « Noël »

Location: pose ce 27/11

### + Situation budgétaire

Résultat à la date du jour +180 034€

### + Mutualisation Amécourt - Hébecourt - Sancourt (suite point CM 28/11/2023)

Demande du Conseil d'une présentation du mode de fonctionnement et modalités d'une commune nouvelle.

La séance est levée à 20H59

Jérôme VREL  
Maire

Marie-Clémence BOUDINY  
Secrétaire de séance

